

13 mar 2009 -10:58

Appartient à Conseil des ministres du 13 mars 2009

Fonds de réduction du coût global de l'énergie

Augmentation de la capacité d'endettement du Fonds de réduction du coût global de l'énergie

Augmentation de la capacité d'endettement du Fonds de réduction du coût global de l'énergie

Sur proposition de M. Paul Magonette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui vise à augmenter la capacité d'endettement du Fonds de réduction du coût global de l'énergie (FRCE) de 150 à 250 millions d'euros. Cette mesure est prise dans le cadre du plan de relance et plus précisément de l'investissement dans une croissance durable.

Le FRCE, créé le 10 mars 2006, est une filiale de la Société fédérale de participation et d'investissement, qui intervient dans le financement de mesures structurelles visant à favoriser la réduction du coût global de l'énergie dans les logements privés pour les plus démunis. Le Fonds octroie en outre des emprunts à bon marché en faveur de mesures structurelles visant à favoriser la réduction du coût global de l'énergie dans les habitations occupées par des personnes privées et faisant office de résidence principale

(*) projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 182 de la loi-programme du 27 avril 2007.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magonette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magonette.belgium.be>